

"Nous avions prévu que les autorités américaines n'auraient pas à imposer de restrictions en 1982", de dire M. Lumley. "Ce n'est que le mois dernier qu'il apparut que l'imposition de contingents à l'importation pourrait être déclenchée suite à la hausse imprévue des importations de viande en provenance de l'Australie. La sécheresse qui sévit dans ce pays a provoqué un accroissement immédiat du nombre d'abattages".

"Actuellement, nos prévisions indiquent que les importations canadiennes de viande de boeuf et de veau ne devraient pas dépasser les 120-130 millions de livres en 1982. Ce chiffre est au-dessous du niveau que représente l'engagement d'accès minimum global prévu par la Loi sur l'importation de la viande. Cependant, nous devons nous assurer qu'un détournement d'exportation de viande vers le Canada, ne se produise pas suite aux mesures américaines; ce détournement vers le Canada pourrait perturber le marché. Pour ce faire, la viande de boeuf et de veau a été inscrite sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", de déclarer M. Whelan, ajoutant qu'à partir du 1er octobre 1982, toute importation de viande de boeuf et de veau fraîche, réfrigérée ou congelée devra faire l'objet d'une licence d'importation.

"Dans un premier temps, les licences d'importation seront émises sans restrictions. Ceci nous fournira le moyen d'établir une surveillance journalière des importations.

Toutefois, si le niveau des importations devait s'accroître d'une manière significative, elles pourraient faire l'objet de restrictions en vertu de la Loi sur l'importation de la viande", d'ajouter M. Whelan.

Les avis aux importateurs et aux exportateurs sont en préparation et seront émis sous peu.

Pour de plus amples renseignements, contacter:

- 30 -

J.S. Lohar
Agriculture Canada
Division de la politique sur
le commerce international
Tél.: 995-5880

Thomas Jones
Ministère des affaires
extérieures
Direction générale des
relations commerciales
particulières
Tél.: 996-2387